

Stéphan GEONGET, « Panurge et le choix à “trois beaux dez”.  
Pour un autre usage du *Passetemps des dez* de Lorenzo Spirito », p. 1-12.  
<<http://umr6576.cesr.univ-tours.fr/Publications/HasardetProvidence>>

## Hasard et Providence XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles

Actes du cinquantenaire de la fondation du CESR et XLIX<sup>e</sup> Colloque International d'Études Humanistes  
Tours, 3-9 juillet 2006

publié par le Centre d'Études Supérieures de la Renaissance,

### Responsable de publication

Marie-Luce DEMONET,  
Université François-Rabelais de Tours, CNRS/UMR 6576

---

### Mentions légales

Copyright 2007 – © CESR. Tous droits réservés.  
Les utilisateurs peuvent télécharger et imprimer cet article,  
pour un usage strictement privé.  
Reproduction soumise à autorisation.

---

### Date de publication

14 mai 2007

### Date de mise à jour

1<sup>er</sup> octobre 2007

Ouvrage en ligne publié avec le concours  
de l'Université François-Rabelais, du CNRS,  
du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur,  
du Ministère de la Culture et de la Communication,  
du conseil régional du Centre,  
du conseil général de l'Indre-et-Loire,  
de l'Institut Universitaire de France

Collection « *La Renaissance en ligne* »





---

Stéphan Georget

---

CESR, Université François-Rabelais de Tours

## Panurge et le choix à « trois beaux dez ». Pour un autre usage du *Passetemps des dez* de Lorenzo Spirito

Quand, à la proposition de Pantagruel de sortir Panurge de sa perplexité en recourant au sort virgilien, Panurge répond que « ce seroit plus toust fait et expedié a troys beaulx dez », il ne le fait peut-être pas uniquement parce que cette méthode est la plus rapide et la plus efficace de toutes, ni même parce qu'il serait l'histrion que l'on décrivait si souvent, toujours prêt « à chopiner avecques les paiges, et jouer toutes les aiguillettes de ses chausses à *primus et secundus*, et à la vergette »<sup>1</sup>. Il le fait peut-être aussi parce que sa « profession » (si, du moins, il faut prendre Panurge au sérieux) lui recommande de le faire. Car Panurge est, soi-disant, « docteur és Loix ». En effet, à Rondibilis qui le chatouille un peu trop sur la fidélité de sa future femme, il répond dans un passage qui n'a, à ma connaissance, jamais été vraiment éclairci :

Non, non, (dist Panurge) cela ne fait à propous. C'est pour nous aultres Legistes, qui avons la rubricque, *De ventre inspiciendo*<sup>2</sup>

Si cette précision (« nous aultres Legistes ») n'est pas totalement fortuite — ce qui n'est jamais chez le cas chez Rabelais —, alors il faut la prendre au sérieux. Et c'est avec sérieux qu'il faut se demander ce que la profession de juriste recommande pour sortir des cas de perplexité. Les préconisations sont diverses (j'ai essayé de

---

Je tiens à remercier ici Pierre Aquilon (CESR), Emmanuelle Minault-Richomme (BSG) et Nicolas Petit (BnF) pour leur aide bibliophilique précieuse.

1. Rabelais, *Ceuvres complètes, Pantagruel*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1994, p. 284.

2. *Ibid.*, *Tiers Livre*, p. 461. Bien entendu, on ne sait pas quel a été le cursus exact de Panurge qui déclare dans le même livre : « On temps que j'estudiois à l'eschole de Tolete, le reverend pere en Diable Picatris recteur de la faculté diabolologique nous disait [...] », p. 423.

le montrer dans *La notion de perplexité à la Renaissance*<sup>3</sup>) mais l'une d'entre elles, utilisée notamment par Bridoye, consiste précisément à recourir au tirage au sort, c'est-à-dire donc à tirer l'affaire « à trois beaux dez ».

Un juriste bien connu de Rabelais, A. Tiraqueau, se montre d'ailleurs particulièrement enthousiaste pour cette curieuse façon de résoudre les litiges. Il prend même un plaisir visible à énoncer par le menu tous les cas où cette méthode est parfaitement recommandable. Il consacre en effet une fort longue « opinio » (elle compte 102 points) de son *De nobilitate et jure primigeniorum* à étudier et à approuver — avec certaines exceptions notables — cette possibilité. Il est parfois tout à fait licite de s'en remettre au sort des dés<sup>4</sup>, usage observé non seulement par les chrétiens — célèbres cas de Mathias (point 8) et de saint Augustin (point 12) — et par tous les païens (point 3) mais encore par la papauté actuelle (point 17). Cette méthode est non seulement parfaitement acceptable mais elle est encore très justement célébrée par de grands hommes d'église. Dès lors, pourquoi se priverait-on d'y recourir dans les affaires séculières ?

Mais, dans les affaires séculières, on peut procéder par sort comme font communément, dit-on, les Italiens, qui choisissent leurs magistrats par tirage au sort et aux dés.<sup>5</sup>

La méthode marche singulièrement bien, note le juriste poitevin, pour résoudre la perplexité des lois, celle des testaments (point 18) ou les conflits de propriété (point 19). Elle permet de départager deux candidats à un même poste, à une même charge ou à un même honneur quelconque (points 20-23). On peut, grâce à elle, constituer sans peine un jury (point 58) ou départager deux candidats à la papauté (point 26). On peut aussi décider quels seront les pauvres parlementaires qui devront siéger durant les mois de septembre et d'octobre (point 72). On peut encore ainsi choisir son épouse (point 73). En un mot, cette méthode est la panacée pour de très nombreux problèmes perplexes. Dès lors, pourquoi le juriste Panurge se priverait-il d'en faire usage ? Il ne faut pas refuser l'aide providentielle de Dieu. Plutôt que de choisir au hasard, il faut alors tirer au sort...

3. S. Geonget, *La notion de perplexité à la Renaissance*, Genève, Droz, 2006, « Travaux d'Humanisme et Renaissance », n° 412.

4. A. Tiraqueau, *De nobilitate et jure primigeniorum* : « *Ad primam igitur opin. faciunt omnia jura quæ dicunt rem dubiam sorti committendam esse, videlicet d. l. sed cum ambo. ff. de judi. ubi in actionibus duplicibus is actor esse intelligitur, qui ad judicium provocavit : sed cum ambo ad judicium provocant, sorte res discernitur, et ibi Bal. not. quod ubi non valet ingenium res est committenda fortunæ* », Lyon, G. Rouillé, 1573, 17, 1, 1.

5. *Ibid.* : « *Sed in secularibus potest per sortem procedi, ut communiter, inquit, Italici faciunt, qui suos magistratus per sortes brevium et taxillorum eligunt* », 17, 1, 15.

La glose (*in ea sum. 26. q. 2.*) affirme avec une grande autorité que les sorts qui ont lieu par nécessité ne sont pas illicites, comme dans les cas où il y a débat sur l'élection de certains et qu'il y a égalité de part et d'autre dans tous les domaines, comme dans l'exemple de Mathias dont nous avons parlé *supra*. En effet puisque, dit-elle, il n'y a pas d'autorité humaine supérieure, nous pouvons dans ces conditions demander celle de Dieu (*c. quæritur, 22. q. 2.*)<sup>6</sup>.

Si la méthode ne fait pas l'unanimité dans le monde des juristes, elle n'a absolument rien de coupable pour A. Tiraqueau. Panurge — et Bridoye — se situent dans une longue tradition on ne peut plus sérieuse et leurs prédécesseurs ne sont rien moins que des Pères de l'Église, des Empereurs et des poètes de renom universel.

Reste que, même en appliquant la méthode de Tiraqueau, les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances du perplexe :

Ce seroit (dist Panurge) plus toust faict et expedie à troys beaulx dez.

– Non, respondit Pantagruel. Ce sort est abusif, illicite, et grandement scandaleux. Jamais ne vous y fiez. Le maudict livre du *passe-temps des dez* feut long temps a inventé par le calumnieateur ennemy en Achaïe près Bourre : et davant la statue de Hercules Bouraique y faisoit jadis, de praesent en plusieurs lieux faict, maintes simples ames errer, et en ses lacz tomber. Vous sçavez comment Gargantua mon pere par tous ses royaulmes l'a defendu, bruslé avecques les moules et protraictz, et du tout exterminé, supprimé et aboly, comme peste tresdangereuse. [...] Ce sont hamessons par les quelz le calumnieateur tire les simples ames a perdition eternelle.

« Pour toutesfoys vous satisfaire, bien suys d'advis que jectez troys dez sus ceste table. Au nombre des pointz advenens nous prendrons les vers du feuillet que aurez ouvert. Avez vous icy dez en bourse ?

– Pleine gibbessiere, respondit Panurge. [...] Les dez feurent tirez et jectez, et tomberent es pointz de cinq, six, cinq. « Ce sont, dist Panurge, seze. [...] ».<sup>7</sup>

Le passage est connu, la spectaculaire palinodie de Pantagruel aussi ; notons d'ailleurs qu'avant même la proposition de Panurge, Pantagruel semble avoir incité Panurge au choix de cette méthode en lui disant :

6. *Ibid.* : « *Gl. in ea sum. 26. q. 2. magna autoritate affirmat, sortes quæ necessitatis causa fiunt non esse illicitas, ut si contentio sit de electione quorundam, sitque paritas utrinque in omnibus, illo Mathiæ exemplo, de quo supra diximus. Cum enim, inquit, non superest humanum auxilium, tunc possumus requirere divinum, c. quæritur, 22. q. 2* », 17, 1, 13.

7. *Ibid.*, Tiers Livre, p. 383.

Puis (respondit Pantagruel) qu'une foys en avez iecté le dez, et ainsi l'avez decreté, et prins en ferme deliberation, plus parler n'en fault, reste seulement la mettre à execution.<sup>8</sup>

Bref, si Pantagruel prend bien soin de formuler une condamnation aussi ferme du livre de Lorenzo Spirito, c'est qu'il a reconnu, à un détail particulier, l'intention de Panurge, comme devait, d'ailleurs pouvoir le faire tout lecteur de l'époque. En effet les « trois beaux dés » dont Panurge propose de servir rappellent explicitement le titre du célèbre ouvrage de L. Spirito tel qu'il apparaît par exemple dans l'édition française de 1528 : *Pour responce de vingt questions par plusieurs souvenntes fois faictes et desirees a scavoir, qui sont specifiees au retour de ce feuillet en la roue de fortune, desquelles selon le nombre des poincts dung trait de trois dez*. La référence est claire et Pantagruel n'a qu'à formuler l'implicite et à donner, en note, l'édition de référence.

Un tel montage et une telle mise en scène a très certainement un sens. Tant de signes adressés au lecteur ne le sont pas pour rien. C'est comme si Rabelais entendait donner au lecteur toutes les références nécessaires pour pouvoir suivre pas à pas. Ce serait donc à une sorte de roman fiction, de texte qui n'a pas eu lieu que nous invite Rabelais. Pour le dire plus clairement, que cela aurait-il donné si Panurge avait, avec le même « trait de dez », essayé de déterminer son avenir à partir du texte de L. Spirito ? On le sait, l'idée n'est pas neuve et M. Screech évoquait dans un article fameux cette possibilité :

The case is meant to be used for the serious Homeric and Virgilian lots, but it is instructive to apply this throw to the *Passe temps* itself. Panurge throws 5 6 5. This is how these numbers would work, where the *Passe temps de la fortune des dez* is concerned.<sup>9</sup>

Sauf que les choses ne sont pas absolument aussi simples (comme nous le verrons tout à l'heure) car si Pantagruel donne bien le titre de l'ouvrage, sa bibliographie manque cependant de précision sur un point : il manque la date de l'édition et cela a son importance.

Le principe du jeu est bien connu. Il s'agit d'un jeu de piste entre hasard et providence. Il fonctionne, je le rappelle, à partir d'un tirage au sort et de renvois. On identifie d'abord sa situation personnelle à partir de 20 questions courantes (par exemple, « Se il est bon de fayre ung voyage », « Si on doit retrouver ung larecin »), on se rend ensuite à une autre page du livre, au roi désigné (Agamemnon, David ou Pharaon) qui renvoie à son tour à une fleur ou, dans la version

8. *Ibid.*, *Tiers Livre*, p. 377.

9. M. Screech, « Lorenzo Spirito's *Du Passetemps des dez* and the *Tiers Livre de Pantagruel* », *Études rabelaisiennes*, 13, Genève, Droz, 1976, p. 66.

antérieure incunable dont nous allons parler, à un signe. Cette fleur — chardon, muguet, rosier, etc — est associée à un tableau où apparaissent les 56 combinaisons possibles des trois dés. On trouve alors un renvoi du type « Va à la sphère de la Vierge (du Dragon, d'Apollon, etc) et à tel signe (Corinto, Oglio) ». Cette Vierge ou ce Dragon propose un ultime renvoi à un verset « prophétique » et l'on n'a plus (enfin, 4<sup>o</sup>) qu'à lire ouvertement son destin et à l'interpréter. C'est donc ce cheminement qu'a proposé de faire M. Screech et au terme duquel il découvre la vérité, déjà écrite en « Isaye 41 », de l'aventure de Panurge :

Si tu prens femme somme toute  
Couppault seras sans nulle doubtte

La messe est dite et la conclusion du critique est alors sans appel. Panurge sera cocu, comme, d'après lui, tous les autres conseillers ne manquent pas de le lui dire :

This reply falls in completely with the advice given by the various prophetic means explored immediately afterwards *couppault* or *couppau* is a common word for « cuckolded husband ». And *omne verum omni vero consonat...*<sup>10</sup>

« Tout consonne », c'est vite dit car tout d'abord, la question à laquelle, d'après M. Screech, Panurge voudrait avoir une réponse n'est pas la seule que le perplexe pourrait choisir. En effet, si Panurge se demande effectivement s'il doit « prendre femme », il se demande aussi tout au long du *Tiers Livre* « si [s]a vie doit estre heureuse », « si [s]a femme [sera] bonne & juste », « si ce qu'il pense doit sortir à effet ». Mais l'essentiel n'est toutefois pas là. L'essentiel est qu'il existe plusieurs éditions assez différentes de celle à partir de laquelle M. Screech travaille (Juste, 1532) et qu'elles donnent des réponses assez différentes à la perplexité de Panurge.

Pour être clair, il faut faire d'un mot l'historique des éditions en français du texte de L. Spirito. Les premières éditions en italien remonteraient d'après Brunet à 1474<sup>11</sup> et d'après *Die Bibliographie der Spielbücher* de Manfred Zollinger à 1482<sup>12</sup>. La première édition datée et en français serait, d'après Brunet et Zollinger, de 1528 (petit in-4<sup>o</sup>) : *Pour responce de vingt questions par plusieurs souventtes fois faictes et desirees a scavoir [...]*. Sauf erreur — en ce qui concerne les questions qui permettent de lancer le jeu et les dés — c'est à partir de celle-là que sont faites toutes les versions suivantes, de 1532 (François Juste), de 1534 (Charles Seves-

10. *Ibid*, p. 67

11. Brunet, *Manuel du Libraire et de l'amateur de livres*, Paris, Didot, 1864, V, 495.

12. Manfred Zollinger, *Bibliographie der Spielbücher des 15. bis 18. Jahrhunderts*, Stuttgart, Anton Hiersemann, 1996, n° 413, p. 197.

tre), de 1559 (Guillaume Le Noir), de 1576 (Lyon, Didier) ou de 1583 (Lyon, Benoît Rigaud). C'est donc, avec l'édition de 1532, à partir d'un texte de cette tradition que réfléchit M. Screech.

Mais il existe au moins une édition antérieure, celle à partir de laquelle nous allons reprendre le dossier ouvert par cet illustre prédécesseur, celle, sans véritable titre, *Per manier de passer temps... Loran lesprit sans fiction feust inventeur... De lombard je l'ai translaté en francois ainsiy que jay seu* (Lyon [?], Bonino de Boninis, circa 1495, RES 4-NFS-11) qui donne des résultats tout à fait différents. Brunet l'indique en la donnant comme plus ancienne que celle de 1528 mais sans se risquer à plus de précision. La notice de la BNF la date des années 1495, le catalogue de C. Fairfax Murray de 1500<sup>13</sup> et la *Bibliographie* de Manfred Zollinger la donne « circa 1490 ». Elle serait originaire, d'après ces spécialistes, du nord de l'Italie (les filigranes des papiers le laissent penser) ou peut-être de Lyon.

Il est quelque peu étonnant que l'existence de cet *unicum* ait échappé à la vigilance de M. Screech (d'autant plus d'ailleurs que Fairfax Murray en reproduit dans son catalogue des livres français l'intéressante Roue de la Fortune et quelques figures et que M. Screech fait référence dans son article à cette fameuse collection). En revanche, appartenant à des collectionneurs privés et acquise par la BNF tout récemment (en 2005, grâce au mécénat du Club français du Livre, loi sur les avantages fiscaux du 1<sup>er</sup> août 2003<sup>14</sup>), il est bien normal que cette édition n'ait pu être consultée en 1976.

Quoi qu'il en soit, cette édition de 1495-1500 est assez différente de celle sur laquelle M. Screech travaille. Si l'édition de 1532 présente par rapport à celle de 1495-1500 des différences de dessin et de graphie, elle présente aussi, et surtout, des différences de fond. Ces différences portent notamment sur les questions à partir desquelles le jeu s'engage. Ce ne sont, tout simplement, pas les mêmes... Si en 1532 (comme, d'ailleurs, en 1528, 1534, 1576, 1583 et 1585<sup>15</sup>), une seule question concerne parfaitement Panurge (« Sil fait bon prendre femme : Va au roy Charles »), en revanche, en 1495-1500, deux, au moins, peuvent très exactement convenir à sa perplexité : celle dont nous venons de parler — « Sil fait bon prendre femme : Va au roy Charles » — et une autre, « Si lest bon de soy marier va au roy priamo » (phylactère haut gauche), curieusement supprimée dans l'édition

13. C. Fairfax Murray, *Catalogue of a collection of early french books in the library of C. Fairfax Murray*, London, 1910, n° 515 : Venise ou Lyon, vers 1500, « presumably the only copy known of the earliest edition in French ».

14. Nicolas Petit, « Le livre des passe-temps », *Chroniques de la BnF*, n° 34, p. 23. Il s'agit concrètement d'une déduction de 90 % de la valeur du livre du bénéfice imposable.

15. Cet exemplaire (Paris, Bonfons, 1585) aimablement prêté par la Bibliothèque Mazarine (A. 12187), est celui qui a été exposé par P. Aquilon et T. Uetani durant le colloque, aux Archives Municipales de Tours.

de 1528 (?) de la bibliothèque Sainte-Geneviève<sup>16</sup> et remplacée par une autre dans l'édition Juste de 1532 « Se ton mary est bon : va roy Priam » (phylactère haut gauche). Le changement d'affectation du bon roi Priam ne semble pas gêner outre mesure l'éditeur... Pourquoi une telle disparition ? La réponse la plus simple est aussi la plus probable. Sans doute parce que cette première question fait double emploi avec les « Se y fait bon prendre femme », et « se y fait bon prendre mari » de l'édition de 1495 (phylactère haut droite).

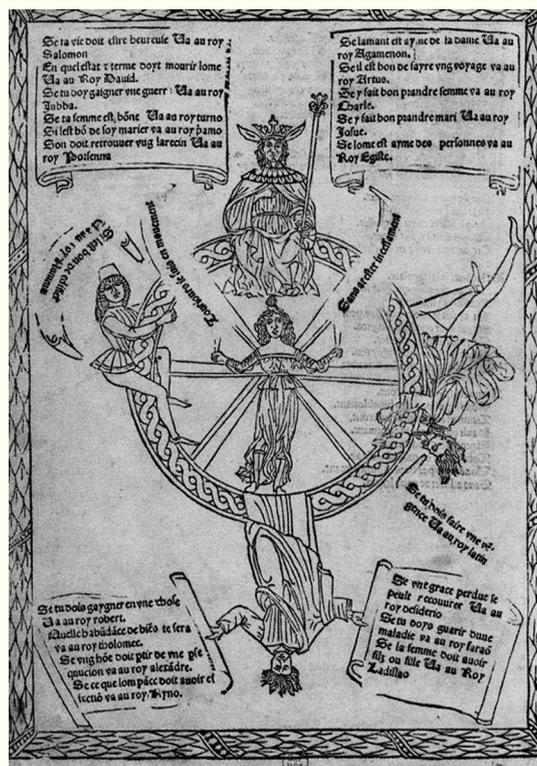


Fig. 1 – Per manier de passer temps... (Lyon (?), Bonino de Boninis, circa 1495, RES 4-NFS-11), BnF.

16. La page de titre manque mais Manfred Zollinger indique 1528 (?) tout en précisant « Datierung nach BSG ». Les bois semblent effectivement un peu moins usés qu'en 1532.

Mais voilà qui change tout car alors il n’y a plus une mais deux questions qui correspondent à l’interrogation de Panurge... Il ne reste donc plus alors qu’à reprendre le jeu et à en suivre la logique. Au lieu d’interroger « Charles », Panurge se tourne cette fois vers « Priamo » qui lui indique le « signe de le grifon ». Ce « grifon », à partir du jet de dés, le renvoie au « mouton » : « Va au signe du montone [moutone] de dans la rivière. Leon » et cette dernière précision lui conseille d’aller interroger « le profete nabuc » au vers 29.

Quelques remarques avant d’aller plus loin et de révéler enfin à Panurge l’autre mot « panomphée » de son destin. Tout d’abord, le « mouton » correspond assez bien aux aventures de Panurge à tel point que l’expression est devenue proverbiale, ensuite le « profete nabuc » n’est pas sans rappeler à tout lecteur de Rabelais une autre prophétesse, la célèbre Bacbuc. Quant au monosyllabe « Buc », j’ai montré dans *La notion de perplexité à la Renaissance*<sup>17</sup> comment cette racine signifie tout simplement, en hébreu, « être perplexe »... On lit ainsi à l’entrée « BUC » du *De rudimentis hebraicis* de Reuchlin :

« il est perplexe [*perplexus*], il a erré, il fut confus et incertain ». On lit en *Esther*, 3 dans la traduction : « tous les juifs qui étaient dans la ville étaient en pleurs » et dans le texte hébreu : « dans la ville de Suse régnait la perplexité ».<sup>18</sup>

La définition n’est pas exceptionnelle et l’on retrouve la même association du monosyllabe dans le dictionnaire de S. Munster<sup>19</sup> ou de S. Pagnini<sup>20</sup>. Le moins donc que l’on puisse dire, c’est que décidément ce sort semble bien convenir à Panurge.

Que dit alors finalement « Nabuch » au vers 29 ? Il donne simplement au futur époux un conseil de prudence que Panurge est sans doute tout à fait prêt à mettre en œuvre :

Garde ta femme des bigars :  
Et des cordeliers les regars.

17. *Op. cit.*, p. 387 sqq.

18. J. Reuchlin, *De rudimentis hebraicis* : « *perplexus est. oberravit. confusus et dubius fuit. Hester. iii. pro eo quod interpres traduxit. et cunctis Judeis qui in urbe erant flentibus. hebraica veritas habet. et civitas Susan perplexa fuit* », Pforzheim, T. Anshelm, 1506.

19. S. Munster, *Dictionarium hebraicum* : « [BUC] *idem quod [samek beth kaf] irretivit. Inde [...], perplexitas, intricatio [...]* Michæ 7 et Isaie 22. Sic Jælis i Kimhi dicit sic esse perplexum, ut nesciat quis præ confusione quid faciat. Et Job 28 [...] *exponitur pro confusione fluctuum maris* », Bâle, Froben, 1539, « BUC ».

20. S. Pagnini, *Thesaurus linguæ sanctæ* : « *Confundi, Perplexum esse. Minus proprie quidam Divagari seu Distrahi exponunt, etsi qui in perplexitate sunt, huc illuc distrahantur [...]* », Lyon, S. Gryphe, 1529, « BUC », 235.

Faire bonne garde, voilà finalement un conseil que Panurge, grand spécialiste du « martin baston » est tout prêt à accepter. Le perplexe n'apprend d'ailleurs là rien de bien nouveau, lui qui sait, depuis que frère Jean le lui a dit, que la seule méthode vraiment efficace pour garder sa femme fidèle est celle que préconise Hans Carvel. Quant aux cordeliers-bordeliers, on sait que Panurge les a particulièrement à l'œil, lui qui propose d'appliquer un remède radical à leur concupiscence :

Pource entendez au rebours. Ce sort denote que ma femme sera preude, pudicque, et loyalle, non mie armée, rebousse, ne ecervelée et extraicte de cervelle, comme Pallas : et ne me sera corrival ce beau Juppín, et jà ne saulsera son pain en ma souppe, quand ensemble serions à table. Considerez ses gestes et beaulx faictz. Il a esté le plus fort ruffien et plus infame Cor, je diz Bordelier, qui oncques feut [...] Je le vous grupperay au cruc. Et sçavez que luy feray ? Corbieu ce que feist Saturne au Ciel son pere. Senecque l'a de moy predict, et Lactance confirmé. Ce que Rhea feist à Athys. Je vous luy couperay les couillons tout *rasibus* du cul. Il ne s'en fauldra un pelet. Par ceste raison ne sera il jamais Pape, car *testiculos non habet*.<sup>21</sup>

On le voit, les conclusions auxquelles cet exemplaire permet d'arriver sont bien différentes de celles des oiseaux de mauvais augures qui veulent voir Panurge cocu, battu et volé le soir de ses noces... C'est qu'en matière de sort, l'édition de référence décide de tout. Il importe pourtant de ne pas aller trop vite en besogne et il ne faudrait pas opposer aux conclusions de M. Screech d'autres conclusions tout aussi péremptoires. Le fait est que l'édition de 1495-1500 présente deux réponses à deux questions, l'une favorable, l'autre défavorable à Panurge. L'on peut donc croire avec Priam et « Nabuch » Panurge époux inquiet mais heureux ou avec Charles et Isaïe, Panurge marié mais aussitôt cocu. L'on peut aussi, comme pour tous les épisodes du *Tiers Livre*, rester perplexe, dans l'entre-deux et ne pas décider. Bref, la perplexité de Panurge n'est pas plus résolue par cette méthode que par les autres.

Si l'on trouve curieux d'aller chercher un livre de 1495-1500 pour expliquer un passage du *Tiers Livre* (1546), on peut se reporter aussi à une édition de 1534 (de deux ans donc plus récente par rapport au *Tiers Livre* que celle à partir de laquelle M. Screech travaille) pour mener une démonstration du même type. Le très bel exemplaire, Charles Sevestre, 1534 conservé à la Réserve de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, est lui aussi fort différent de celui de 1532. L'éditeur fait le choix d'une présentation plus « moderne » : il supprime la trop médiévale Roue de la Fortune, la remplace par une allégorie de Fortune dansant sur les

21. *Ibid.*, *Tiers Livre*, p. 386.

eaux, avec, à l'arrière-plan, un paysage de bord de mer et quelques ruines (?). Il réorganise en outre en une belle structure géométrique de 4 blocs de 5 questions chacun les 20 questions du jeu.

Cette parenthèse faite, reprenons le cours du jeu. Si l'on joue avec cette édition en main, les résultats sont au début tout à fait semblables. Le « 5 5 6 » renvoie à la fleur de Damas (4<sup>e</sup> colonne, 3<sup>e</sup> ligne) qui renvoie à son tour à la même « sphere de mars dans la riv. Saron ». Mais alors que les éditions de 1495-1500 et de 1532 conduisaient Panurge à aller lire dans « Isaye 41 » la prophétie de malheur exploitée par M. Screech, l'édition de 1534 (comme d'ailleurs celle de la bibliothèque Mazarine, Paris, Bonfons, 1585) conseille d'aller interroger « Isaac, 41 ». Entre « Isaye » et « Isaac », la différence est, d'un point de vue graphique, minime mais pour le destin de Panurge, elle est essentielle. S'agit-il d'une erreur de l'imprimeur ? Cela, me semble-t-il, ne fait pas de doute<sup>22</sup>, mais de quoi cette erreur est-elle le signe ? du hasard ou de la providence ? « Isaye, 41 » cède donc la place à « Isaac, 41 »<sup>23</sup>. Une tout autre vérité apparaît alors à Panurge :

De chacun tu seras hay,  
Dont te trouveras esbahy.<sup>24</sup>

Voilà qui n'est sans doute pas très agréable mais qui ne met nullement en cause la félicité nuptiale du perplexe. Panurge peut alors se marier sans crainte d'être cocu. Tout au plus, lui faudra-t-il soigner sa popularité ou, si cela ne se peut, faire bonne figure aux jaloux et aux envieux.

Apollon mérite décidément son titre de « Loxias »... Tout est donc soumis au Hasard, ou à la Providence comme on voudra. Non seulement il faut tirer au sort avec les « trois beaulx dez » pour découvrir une combinaison, mais il faut aussi choisir au hasard l'exemplaire de référence. Et les résultats ne sont pas du tout les mêmes. Panurge est perplexe et le reste tant qu'il n'a pas accompli son parcours. Les dés ne lui diront rien — n'en déplaît à M. Screech qui tenait à voir dans ce lancer une nouvelle preuve du futur cocuage de Panurge (« an additional pointer to Panurge's fate<sup>25</sup> ») — car le résultat est, à tous les sens du terme, aléatoire. On peut d'ailleurs se demander si un *a priori* idéologique n'a pas guidé M. Screech dans le choix de l'édition de 1532, car, comme le dit le critique dans son article, cet usage du jet de dés fait pour lui sens en constituant un parfait

22. L'imprimeur n'était sans doute pas très scrupuleux. On ne trouve en effet pas le « Saron » annoncé mais, à la place qu'il occupe dans les éditions antérieures, un « Laron » (que le « S » long de l'édition de 1532 qu'on peut facilement confondre avec un « L » préparait sans doute). *Quandoque bonus dormitat Homerus*.

23. *Ibid.*, p. 22 r<sup>o</sup>.

24. *Ibid.*, p. 27 v<sup>o</sup>.

25. *Ibid.*, p. 65.

diptyque avec l'autre usage, « évangelique », qu'incarne Bridoye (« the diabolical *Passé temps* is also an artistic preparation for the right, Evangelical use of dice later in *The Tiers Livre* »<sup>26</sup>).

Que reste-t-il alors ? À quoi a bien pu servir ce jet de dés et tout ce « remuement de noz badiguoinces » ? Finalement, ce jeu entre hasard et providence est-il vraiment le moyen d'obtenir une réponse, elle-même, en fin de compte, dilatoire car renvoyant toujours à l'interprétation douteuse d'un verset ? Ce jeu n'a-t-il pas joué un autre rôle, plus essentiel, celui de modèle pour le texte de Rabelais ? Cela correspondrait d'ailleurs assez bien à la belle découverte faite il y a quelques années par M. Marrache-Gouraud. En effet, en comparant certains tarots de la Renaissance et la description que Rabelais donne du personnage de Panurge au chapitre 67 du *Quart Livre*, M. Marrache-Gouraud a bien montré comment Rabelais cherche à rendre Panurge conforme au « mat » de ce jeu<sup>27</sup>. Dès lors, en prolongeant un peu son hypothèse, on se demande si chaque personnage ne joue pas le jeu d'une carte et si le texte lui-même ne devient pas une brassée, une « donne ».

On ne peut bien entendu pas aller aussi loin à partir du texte de L. Spirito mais on peut tout de même remarquer que le schéma d'ensemble du jeu fait d'abord penser à la structure globale du périple de Panurge du *Tiers* au *Cinquiesme Livre*. Ainsi faut-il rappeler que Panurge formule d'abord sa question *in petto* par une bien énigmatique « prosopopée » (cela correspondrait assez bien à l'étape du choix des questions), puis qu'il se tourne vers son premier interlocuteur, précisément le royal Pantagruel (mais ce pourrait être le roi Artus ou le roi Ptolémée), auquel il fait part de la perplexité qui le tourmente. Il jette ensuite, sur le conseil de ce roi, les dés tout comme, dans le *Passetemps*, Priam ou Artus convient le lecteur-joueur à le faire. Cela conduit finalement Panurge, à la fin du *Tiers Livre*, à entreprendre un voyage au delà des mers (cette mer « rivière », peut-être, qui est représentée entre les deux cercles du jeu de Lorenzo Spirito), pour aller interroger un prophète (finalement, qu'il s'agisse d'Isaac ou de Bacbuc, le problème est le même) et obtenir de lui (ou d'elle) un mot qu'il devra encore interpréter : « Allons, dist Panurge, de par Dieu. Je suis aussi sage, que entan. Esclairez, où est ce livre, tournez, où est ce chapitre, voyons ceste joyeuse glose »<sup>28</sup>. Voilà un parcours qui, sans, bien sûr, rendre compte des différents épisodes de la geste panurgienne, fournit une trame d'ensemble conforme au déroulement de l'histoire.

26. *Ibid.*, p. 66.

27. « Hors toute intimidation », *Panurge ou la parole singulière*, Genève, Droz, 2003, « Études rabelaisiennes », t. 41.

28. *Ibid.*, *Cinquiesme Livre*, p. 833.

Par ailleurs, le texte de L. Spirito est, pour le lecteur, un « passetemps » qui, par certains aspects, fait penser à certains chapitres de Rabelais. Ce terme de « passetemps » est d'ailleurs précisément un de ceux que Rabelais emploie volontiers pour décrire le mode de lecture qu'il souhaite pour ses ouvrages :

– je souhaite, dit d'entrée de jeu le narrateur, « accroistre vos passetemps dadvantage, [et] vous offre de present un aultre livre de mesme billon »<sup>29</sup>.

– ce sont, dit-il à la fin du même livre, des « passetemps joyeux [et si vous] les lisez, comme passant temps les escripvoys, vous et moy sommes plus dignes de pardon q'un grand tas de Sarrabovittes, Cagotz, Escargotz, Hypocrites, Cafars, Frapars, Botineurs et aultres telles sectes de gens »<sup>30</sup>.

– quant au *Tiers Livre*, il n'est que le « tiercin » d'une longue série de « passetemps » : « Et de la traicte (laquelle par deux praecedens volumes (si par l'imposture des imprimeurs n'eussent esté pervertiz et brouillez) vous feust assez congneue) leurs tirer du creu de nos passetemps epicenaires un guallant tiercin, et consecutivement un joyeux quart de sentences Pantagrueucliques »<sup>31</sup>.

Il y a là peut-être plus qu'une dénomination générale (même si nombreux sont les auteurs du temps à donner ce titre de « passetemps » à leurs œuvres), quelque chose comme une référence implicite à la manière de lire qui est celle souhaitée par L. Spirito pour son *Passetemps des dez*.

Enfin, et ce n'est pas la moins curieuse des ressemblances, le texte de Rabelais propose souvent au lecteur, tout comme celui de L. Spirito, de faire de bien curieuses contorsions. Ce n'est ainsi qu'au terme d'une véritable gymnastique de tout le corps que le lecteur comprend ce que Panurge répond à Thaumaste ou ce que Nazdecabre entend signifier au perplexe. Bref, le lecteur de Rabelais doit parfois adopter le même mode de lecture que celui de L. Spirito. Il faut prendre et poser le livre, l'ouvrir et le refermer. Il faut faire le tour du livre pour identifier tel ou tel renvoi des sphères. Il faut chausser ses lunettes comme le fait Bridoye ou Morgan, cet ancêtre de Pantagruel, « lequel premier de ce monde joua aux dez avecques ses besicles » et éviter surtout le torticolis (« car telz gens il hayssoit de mort »). Cette façon de faire tourner la tête ne serait-elle pas d'ailleurs une variante de cette « gyrognomonique circumbilivagination » dont parle Panurge, cette errance qui suit le mouvement des aiguilles d'une montre ? Ce n'est en tous cas qu'au terme de ce même rituel — bien souvent grotesque chez Rabelais et peut-être un peu plus sérieux (encore que) chez L. Spirito — qu'on obtient le mot de la fin.

Stéphan Geonget  
CESR – Université François-Rabelais, Tours

29. *Ibid.*, *Pantagruel*, p. 215.

30. *Ibid.*, *Pantagruel*, p. 337.

31. *Ibid.*, *Tiers Livre*, p. 350.